

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tiendront la séance à huis clos. Cette séance sera filmée et enregistrée.

Les membres du conseil prendront part, délibéreront et voteront à la séance par visioconférence.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Internet de la MRC de La Haute-Gaspésie le 5 février 2021. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le huitième jour de février deux-mille-vingt-et-un, à 19 h 15, par visioconférence.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 28 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11276-02-2021 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 8 février 2021

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du 8 février 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance du 8 février 2021 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11277-02-2021 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 a été courriellé à chacun des maires le 5 février dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11278-02-2021 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 31 janvier 2021

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 31 janvier 2021 :

Paiements : 185 292,00 \$

Factures : 7 529,14 \$

TOTAL : 192 821,14 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11279-02-2021 TNO

Approbation du rapport 2020 de Actions Cap-Seize M-A, réalisation des activités communautaires

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6.3 de la *Convention relative à l'octroi d'une aide financière* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Actions Cap-Seize M-A, signée le 8 juillet 2020, ces derniers doivent remettre un rapport final présentant les pièces justificatives et démontrant que la totalité de l'aide financière a été versée dans le projet relatif à la réalisation des activités communautaires dans le secteur Cap-Seize et l'obtention d'une assurance responsabilité pour les administrateurs ;

CONSIDÉRANT QUE le 22 janvier 2021, Actions Cap-Seize M-A a transmis à la MRC son rapport pour l'année 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le rapport 2020 de Actions Cap-Seize M-A pour la réalisation des activités communautaires dans le secteur Cap-Seize et l'obtention d'une assurance responsabilité pour les administrateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, GHISLAIN DESCHÊNES, maire de la municipalité de Marsoui, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 2021-389 TNO *Règlement pour l'adoption du budget 2021 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

Ghislain Deschênes, maire de la municipalité de Marsoui

AVIS DE MOTION

Je soussigné, GHISLAIN DESCHÊNES, maire de la municipalité de Marsoui, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 2021-390 TNO *Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, cout des services pour l'année 2021*. Ce règlement portera notamment sur les éléments suivants :

- À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux de 12%
- Taux particulier à la catégorie résidentielle
- Taux particulier à la catégorie des immeubles non résidentiels
- Taux particulier à la catégorie des terrains vagues
- Le tarif pour la gestion des ordures ménagères comprenant l'enlèvement et le traitement des ordures récupérables et l'enfouissement des ordures ménagères
- Le tarif pour les services d'urgence en milieu isolé

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

Ghislain Deschênes, maire de la municipalité de Marsoui

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 19 h 35.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.